



MON BILAN PARTAGÉ DE MÉDICATION

**LE PHARMACIEN : SON RÔLE CLÉ
DANS LA PRISE EN CHARGE DES
PATIENTS ATTEINTS DE MALADIES
CHRONIQUES**

Votre pharmacien vous a proposé de réaliser un bilan partagé de médication car **vous avez plus de 65 ans** et que **vous prenez actuellement plus de 5 médicaments**.

Il n'est pas toujours facile de penser à tous ses médicaments et de les prendre correctement. Vous vous posez sans doute beaucoup de questions sur leurs effets et pourquoi il est essentiel de bien suivre vos traitements.

Votre pharmacien est le professionnel de santé spécialiste du médicament, il en maîtrise les propriétés et les effets indésirables éventuels. Grâce à lui et au bilan partagé de médication qu'il réalise, vous allez pouvoir devenir acteur de votre prise en charge et éviter ainsi les risques liés à la prise de nombreux médicaments.





Vous avez accepté que votre pharmacien réalise votre bilan partagé de médication. Afin que celui-ci puisse vous accompagner au mieux dans sa mission de santé, pensez à apporter les éléments suivants lors de votre rendez-vous.

- Vos ordonnances** (de votre médecin traitant mais aussi de vos médecins spécialistes (cardiologue, rhumatologue,...), si vous en avez).
- Tous les médicaments** que vous prenez, qu'ils soient prescrits ou non par votre médecin.
- Vos **compléments alimentaires**, si vous en prenez.
- Vos dernières **analyses biologiques** (bilans sanguins, analyses d'urines,...), si vous en avez.

MON BILAN PARTAGÉ DE MÉDICATION

Date des rendez-vous :

Entretien recueil des informations : / / à :

Entretien conseil : / / à :

Entretien de suivi : / / à :

Nom du pharmacien en charge de votre bilan :

.....
.....

Numéro à contacter en cas d'indisponibilité :

Cachet de la pharmacie